

Alain Lambert, un « Médiateur des normes » offensif

Lors du dernier congrès des maires, Jean-Marc Ayraut, alors Premier ministre annonçait la mission de « Médiateur des normes » confiée à Alain Lambert, président de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) et président du Conseil général de l'Orne. On se souvient que le rapport demandé précédemment à Alain Lambert et au Président de Le Mans Métropole Jean-Claude Boulard (« Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative ») avait eu un large écho dans le monde politique et médiatique. « Notre message a été clair et bien reçu : il faut en finir avec les normes inutiles, contreproductives, voire dangereuses. Maintenant, il faut passer aux actes », souligne Alain Lambert. Le Médiateur des normes veut être « l'intermédiaire, le facilitateur entre les administrations centrales et les collectivités territoriales en vue d'un règlement amiable et en amont des procédures contentieuses. »

Le plan climat énergie territorial contre le dérèglement climatique

Le dérèglement climatique est le problème majeur auquel nous allons être confrontés dans un avenir qui n'est plus si lointain. Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont obligation de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (fait en 2011 dans l'Orne) et de construire un Plan climat énergie territorial (PCET). Avec ce PCET, le Conseil général vise, à la fois, l'**atténuation**, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues au fonctionnement et à l'exercice des compétences de la collectivité, et l'**adaptation**, en anticipant l'augmentation des coûts de l'énergie et les conséquences économiques, sociales et environnementales de la hausse des températures moyennes. La synthèse du PCET, de ses 6 enjeux majeurs et de ses 34 actions est consultable sur www.orne.fr > Environnement > Énergie

Tourisme 61 : le CDT rejoint le Conseil général

Les élus départementaux ont voté le rattachement direct au Conseil général de l'association Comité départemental du tourisme (CDT). Il conservera ses missions de promotion touristique, d'assistance aux prestataires touristiques ornaïses. Le regroupement a pour objectif d'optimiser les ressources et de mutualiser certaines actions. La nouvelle régie, appelée Tourisme 61, sera créée dès le 1^{er} juillet.

Maisons de retraite : un guichet Internet unique

Le Conseil général et l'Agence régionale de santé (ARS) ont conclu un partenariat pour que les familles puissent effectuer sur Internet toute demande d'inscription en maison de retraite et EHPAD. Le nouveau dispositif (ViaTrajectoire), qui va être progressivement déployé en 2014 et 2015, simplifie les procédures en évitant aux familles d'envoyer des dossiers à plusieurs établissements. Les EHPAD auront ainsi une vue globale des demandes émanant à la fois des familles et du secteur sanitaire (hôpitaux).

Soutien aux maisons familiales rurales

Le Conseil général a voté une enveloppe de 348 000 € en faveur des Maisons familiales rurales. Les 10 MFR de l'Orne accueillent 1 700 élèves et 1 500 jeunes en formation continue. Leur enseignement par alternance va de la classe de 4^e à licence pro : enseignement agricole, la filière équine, services à la personne. L'aide 2014 du Conseil général ira à la rénovation des MFR de Vimoutiers, Cerisy-Belle-Etoile, Mortagne-au-Perche, Argentan et Trun.

Un nouveau site naturel dans l'Orne

Le Département a signé une convention de partenariat avec la commune de Bretoncelles afin de préserver, aménager et valoriser le site naturel protégé des Vallées et Marais de Bretoncelles, d'une grande richesse écologique, où plusieurs espèces rares ont trouvé refuge. Un parcours de découverte, accessible à tout public, est en cours d'aménagement. A rappeler que près de 300 visites guidées sont proposées durant tout l'été dans les différents espaces naturels du département (programme sur www.orne.fr).



2014, année d'exception

Cette année, l'Orne accueille les **Jeux Équestres Mondiaux FEI Alltech™ 2014 en Normandie, commémore le 100^e anniversaire de la mobilisation générale de 1914, ainsi que le 70^e anniversaire de la Bataille de Normandie et l'épisode final qui s'est déroulé sur notre sol.**

✓ Jusqu'au 15 juin
À l'Hôtel du Département,
Alençon



De Moscou à Montormel, les sculptures de la Voie européenne de la Paix » Exposition.

✓ Jusqu'en juillet
À l'Hôtel du Département,
Alençon

Cycle de conférences historiques
Dernières dates : « Les forces allemandes en Normandie » (Valentin Schneider, 19 juin à 20 h 30), « La forêt domaniale des Andaines dans la Bataille de Normandie » (David Capps-Tunwell, 3 juillet à 20 h 30)

✓ Du 2 juin au 19 août
Montormel
Pour tous les publics, visites guidées en bus du champ de bataille de Montormel.
Réservation : 02 33 67 38 61

✓ Du 14 juillet au 14 septembre
A 5 mn du Haras national du Pin
Labyrinthe61

En forme de cheval, le labyrinthe de verdure est une animation populaire proposée par le Conseil général et ses partenaires. Ouvert tous les jours de 14h à 18h30 - Gratuit.
+ d'infos sur www.orne.fr

✓ Samedi 2 août
Alençon
Évocation et commémoration de la mobilisation d'août 1914
Avec le Souvenir Français, le Conseil général et la Ville. Grand rassemblement à l'Hôtel du Département à partir de 10h30.

✓ Du 9 au 17 août
Montormel
Exposition de matériels de la Seconde Guerre mondiale

✓ Vendredi 22 août à 15h
Montormel
Cérémonie commémorative solennelle de la Bataille de Montormel au Mémorial

✓ Samedi 23 août
Montormel
Randonnées de la Paix
Proposées par le Conseil général pour découvrir le site historique à pied, 2 boucles possibles de 6 km chacune accessibles à tous (gratuit, inscription sur www.orne.fr). Et des animations dans les villages du champ de bataille.

✓ 22 et 23 août à 21h
Au Quai des arts, Argentan
« À la Mémoire de nos pères » spectacle hommage proposé par le Conseil général dans le cadre du 70^e anniversaire de la Bataille de Normandie.
Réservation sur www.orne.fr

✓ Jeudi 28 et vendredi 29 août
Le Haras du Pin
Épreuve de dressage du concours complet des Jeux équestres mondiaux.
Réservation sur www.normandie2014.com

✓ Samedi 30 août
Le Haras du Pin
Épreuve de cross, l'épreuve reine du concours complet des Jeux équestres mondiaux.
Réservation sur www.normandie2014.com

✓ 5 et 6 septembre
Le Haras du Pin
Spectacle exceptionnel de la Garde républicaine et de la Garde royale du Maroc (festival Septembre musical en partenariat avec le Conseil général).
Réservation : 02 33 26 99 99

✓ Du 18 au 31 septembre
Aunay-les-Bois
Championnat mondial de karting avec les meilleurs pilotes juniors et seniors. La plus importante épreuve jamais organisée par Karting 61.

Liens utiles

- www.orne.fr
- www.normandie2014.com
- www.memorial-montormel.org
- www.le70e-normandie.fr

TERRITOIRES en actions

Juin 2014 - N°45

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



ALAIN LAMBERT
Président du Conseil général de l'Orne.

Coopérer pour faire gagner l'Orne

D'un côté, des ressources financières de plus en plus rares, de l'autre, une obligation de rendre à nos concitoyens, un service public de qualité, sans cesse en progrès. Comment résoudre cette équation délicate ? En renforçant les coopérations, en mutualisant les moyens entre le Département et les collectivités locales. Dans l'Orne, ce processus est enclenché depuis longtemps. Nous avons même souvent été pionniers en la matière, par exemple, en mettant à la disposition des communes et des intercommunalités des missions d'assistance comme le SATI (Service d'Assistance Technique aux Intercommunalités), en donnant un large champ d'action au SATTEMA (Service d'Appui Technique au Traitement des Eaux et des Milieux Aqueux) pour l'assainissement ou en créant un service de conseil aux maires. Aujourd'hui, nous vous proposons d'amplifier le mouvement avec la création d'Ingénierie 61, l'agence départementale d'appui aux communes et intercommunalités, en équipe avec les services de l'État. Elle vous apportera les outils, les compétences et les relais humains essentiels pour vous accompagner dans vos missions et dans l'exercice de vos responsabilités. Elle réaffirme aussi le rôle majeur du Département et du Conseil général dans la gouvernance locale, leur importance comme échelon de proximité, de solidarité et d'équilibre entre les territoires. Travaillons ensemble à la réussite de l'Orne.



en avant

Ingénierie 61 Une agence technique pour les collectivités

En innovant dès 2010, avec la création d'un service d'assistance technique aux intercommunalités et aux communes, le Conseil général de l'Orne lançait un pari sur l'avenir et une expérimentation. Aujourd'hui, alors que le contexte financier est difficile, et l'horizon institutionnel constamment remis en question, le Conseil général crée un nouvel outil de mutualisation et de coopération pour les collectivités ornaïses. Ingénierie 61 sera officiellement constituée le 23 juin 2014.

À lire en pages 2 à 4.

en avant

Le Département joue la carte de la mutualisation et de la coopération

Ingénierie 61, agence de soutien aux projets des communes et des intercommunalités

Le Département de l'Orne crée Ingénierie 61, une agence départementale pour apporter aux intercommunalités et aux communes, l'accompagnement dont elles ont besoin pour conduire leurs projets, notamment les plus modestes. Un soutien qu'elles ne peuvent plus trouver ailleurs pour différentes raisons, notamment le désengagement progressif de l'État, et qui ne doit pas concurrencer le secteur privé sur les grosses opérations. L'Orne est sans doute l'un des premiers Départements à formaliser aussi nettement cette volonté de mutualisation.



dotations et difficultés à boucler les budgets publics...

Préfiguration de cette forme élargie de coopération et de mutualisation que représente le projet Ingénierie 61, le SATI va s'effacer après la réalisation des dossiers en cours.

Quant au SATTEMA (lire ci-dessous) et au conseil des maires, autres services déjà développés par le Département, ils ont vocation à rejoindre Ingénierie 61, contribuant à en faire une agence publique de conseil et d'appui susceptible d'intervenir dans les domaines les plus variés.

Ainsi, les coopérations suscitées par le Département ces dernières années montrent bien, et Ingénierie 61 va le confirmer, que l'échelon départemental reste fondamental. Les Régions sont trop éloignées, le seront encore plus avec le projet de « Super Régions », et n'ont pas le type de compétences requises pour être les interlocuteurs techniques quotidiens dont les communes et les intercommunalités ont besoin.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Ingénierie 61 se veut une offre de services utiles, efficaces, accessibles. Elle a pour mission d'apporter une assistance d'ordre technique et juridique, de montage financier, dans les domaines comme l'assainissement, la voirie, l'urbanisme, l'énergie bien sûr, et dans tout autre projet de développement, qu'il s'agisse du numérique, des archives, de la communication, du tourisme ou des diagnostics territoriaux. L'aide à la gestion de la voirie communale ou communautaire, abandonnée par les services de l'État, entrera dans la compétence de l'agence.

Le SATTEMA rejoindra Ingénierie 61

Avec pour domaine de compétence, l'assainissement, le SATTEMA (Service d'appui technique au traitement des eaux et des milieux aquatiques) fonctionne déjà sur les principes qu'adopte Ingénierie 61 : adhésions et missions rémunérées. Même si la mission prioritaire et règlementaire du SATTEMA est le conseil aux collectivités ayant la compétence relative à l'assainissement. Dans ce domaine, les collectivités rencontrent les mêmes difficultés que pour les bâtiments ou la voirie. Si les prestataires privés sont mobilisables sur les grands projets, il existe peu de

recours sur des programmes plus modestes et tout aussi indispensables comme la maintenance des réseaux. Officialiser l'intervention du partenaire départemental pour combler ce manque apparaît donc comme



la bonne solution. La logique d'intervention commande d'intégrer le SATTEMA dans Ingénierie 61. Ce qui n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2015, les collectivités utilisatrices du SATTEMA ayant déjà cotisé pour 2014. L'objectif

est d'aboutir à une cotisation unique. Actuellement 120 collectivités (autant d'intercommunalités que de communes) exercent cette compétence de l'assainissement. Environ 90% d'entre elles ont (ou ont eu) recours au SATTEMA.

« Réactivité, disponibilité »

Parmi les dossiers actuellement confiés au SATI (service d'assistance technique aux intercommunalités) figurent plusieurs projets d'aménagement de voirie et d'espaces publics pour la Communauté de communes du Pays d'Andaine. Pragmatique, son président Henri Bonnel explique sans détours les atouts de cette collaboration : « C'est d'abord la disponibilité. Nos interlocuteurs ont été assez réactifs sur plusieurs dossiers parce que nous sommes toujours dans l'urgence et ils le comprennent bien. Il faut dire aussi bien sûr que ces échanges facilitent les relations avec le Conseil général. Et le prix de la prestation est intéressant. »



Ingénierie 61 et le secteur privé

Outre le retrait de l'État dans certaines dimensions d'assistance et de conseil, communes et intercommunalités sont aussi confrontées à un effet de seuil qui empêche les professionnels privés de la maîtrise d'œuvre ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de rentabiliser leurs interventions sur de petites et moyennes opérations.

Ingénierie 61 n'a pas vocation à concurrencer le secteur privé sur les maîtrises d'œuvre importantes. Au-delà d'un coût de projet de 400 000 €, elle n'interviendra pas, sauf en assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider la commune à sélectionner le meilleur bureau d'études privé, et l'accompagner tout au long de sa mission. L'objectif affiché est bien de pallier un manque qui pénalise le développement local et empêche parfois la commande publique de s'exprimer, pas de bousculer un marché qui fonctionne bien pour les grosses opérations.

Le Département maintient ses aides aux collectivités

Développement économique, infrastructures touristiques, maisons de retraite, pôles de santé, sport et culture, patrimoine, logement, développement durable : la dynamique d'accompagnement au service d'un développement harmonieux du territoire, a conduit le Conseil général à développer des politiques d'aides aux collectivités locales. En 2013, tous domaines confondus, le budget départemental a apporté plus de 16 millions d'euros aux projets locaux.

En proposant aux collectivités les services de ce nouvel établissement public, les Conseillers généraux souhaitent renforcer les partenariats existants et apporter un appui plus large aux territoires. Ceux-ci, dans l'Orne, ont pour la plupart des dimensions trop peu

importantes pour disposer de services, techniques et administratifs, adaptés à leurs compétences obligatoires d'aménagement du territoire et de développement économique ou à d'autres missions rendues nécessaires pour répondre aux besoins locaux.

Ingénierie 61 s'appuie sur les acquis des expériences précédentes. En 2010, en lançant le SATI (service d'assistance technique aux intercommunalités) dont l'action a été étendue depuis aux communes, l'Orne avait été l'un des premiers Départements à apporter un service de cette nature. Cette création, innovation et pari sur l'avenir, était alors présentée comme une expérimentation. Le bien-fondé de cette initiative s'est vérifié et force est de reconnaître que les raisons qui avaient conduit à la création du SATI ont été amplifiées : désengagement technique de l'État, baisse des



Explicite

Ingénierie 61, établissement public administratif



Le financement

L'agence départementale d'appui aux collectivités locales sera financée par la facturation des prestations effectuées, par les cotisations des collectivités adhérentes et du Conseil général : le Département versera chaque année pour le fonctionnement, une somme égale au total des cotisations des collectivités adhérentes. Il apportera aussi une dotation de 150 000 € au démarrage.

L'adhésion des collectivités

L'adhésion des collectivités est ouverte ; tous les maires et présidents d'EPCI en ont été informés. Adhérer dès maintenant leur permet

de participer à la première assemblée constitutive et, s'ils le souhaitent, d'être candidats au conseil d'administration.

Il faut être membre de l'agence pour en solliciter les services : le conseil et l'aide à la réflexion (gratuits), et des prestations spécifiques payantes de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage (*lire ci-dessous*).

Lorsqu'une communauté de communes adhère, toutes les communes membres deviennent adhérentes de fait et peuvent utiliser les services de l'agence pour leurs propres projets.

Sur le territoire des EPCI non-adhérents à Ingénierie 61, les communes peuvent adhérer seules.

.../...

5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE

La complexité croissante de la réglementation impose aux élus de conforter les phases d'analyses préalables et de préparation de leurs projets. Appartenir à Ingénierie 61 présente plusieurs intérêts rapidement mesurables.

1 Adhérente de l'agence, une collectivité n'a plus besoin d'une mise en concurrence, de solliciter des devis, pour trouver le ou les techniciens dont elle a besoin. Avec pour bénéfice immédiat, de premières économies d'échelle et un gain de temps conséquent.

2 L'adhésion permet à la collectivité de disposer d'un

service aux compétences pluridisciplinaires qui s'appuie sur l'ensemble des savoir-faire des services du Département et de bénéficier d'un service de proximité avec l'implantation des agences des infrastructures départementales.

3 Être membre de l'agence permet aussi d'être accompagné gratuitement dans la définition des besoins sur un projet, jusqu'à la prise de décision. Cette dimension de conseil technique, juridique, administratif, financier peut être décisive dans le mûrissement d'un projet. Cet appui peut passer par des visites sur le terrain, la réalisation de

pré-diagnostic ou de pré-programmes d'aménagement.

4 De plus, lorsque la collectivité adhérente en arrivera à l'étape payante de l'assistance à maître d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre, elle aura le bénéfice d'une continuité assurée par les mêmes techniciens.

5 Adhérer à l'agence permettra de bénéficier de prestations payantes d'aide à la gestion de la voirie communale (analogue à la mission ATESAT abandonnée par l'État).



L'agence intervient notamment dans les domaines de l'assainissement et de la voirie.



La cotisation

L'adhésion est annuelle et renouvelable tacitement. Elle s'effectue sur la base d'une cotisation qui devrait être, à partir du 1^{er} janvier 2015, de 0,50 € par habitant. L'agence étant créée fin juin et devant véritablement être opérationnelle à la rentrée, l'adhésion en 2014 est gratuite.

Le respect des compétences

En adhérant à Ingénierie 61, les communes et les EPCI conservent toutes leurs prérogatives et compétences. L'agence conseille, assiste, soutient, mais ne décide pas. Chaque collectivité vient chercher l'appui dont elle a besoin et reste souveraine dans ses choix.

La gouvernance

L'assemblée générale constitutive se déroulera le mercredi 23 juin. Le conseil d'administration sera composé de 21 membres :

- 10 élus des collectivités adhérentes (maires et présidents d'EPCI),

- 10 élus du Conseil général. Ils ont été désignés par l'assemblée départementale : Gilles de Courson, Jean-François de Caffarelli, Guy Monhée, Christophe de Balorre, André Dubuisson, Christophe Gallienne, Michel Le Glaunec, Philippe Bigot, Danièle Blanchet, Léone Besnard.
- Le président du Conseil général sera président de droit.

Le fonctionnement

L'agence départementale Ingénierie 61 bénéficiera de la mise à disposition de services du Conseil général dont les compétences correspondent aux missions demandées. Selon l'importance prise par l'agence, elle pourra avoir à recruter des techniciens.

L'information

Ingénierie 61 disposera d'un site internet dédié assurant la visibilité de ses actions.

Ce que disent les textes

Le code général des collectivités territoriales (*articles L 3223-1 et L 5511-1*) prévoit que « *Le département apporte aux communes qui le demandent son soutien à l'exercice de leur compétences* » et que « *Le département, des communes et établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* ».